



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

L'EUROPE EN RÉGION



Programmes régionaux européens en Nouvelle-Aquitaine

Comité de Suivi du 7 novembre 2024

Limoges (Haute-Vienne)

Parc Ester Technopole – ENSIL-ENSCI

Compte-rendu



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

Le Comité de suivi des programmes régionaux européens en Nouvelle-Aquitaine s'est tenu le jeudi 7 novembre 2024, dans les locaux de l'école ENSIL-ENSCI, Parc Ester Technopole, à Limoges (Haute-Vienne), sous la présidence de M. Alain ROUSSET, Président de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le diaporama diffusé en séance est annexé au présent compte rendu.

Discours introductifs

Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT, directrice de l'école d'ingénieurs ENSIL-ENSCI, exprime sa joie et sa satisfaction de pouvoir accueillir aujourd'hui, au sein de son établissement, les membres du Comité de suivi ainsi que les représentants de la Commission européenne. L'école forme des ingénieurs sur 7 diplômes issus de l'histoire de l'ESR en Limousin et des expertises existantes au sein des laboratoires de recherche : Céramique Industrielle, Génie de l'Eau et de l'environnement, Électronique et Télécommunications, Génie Civil, Matériaux, Mécatronique et Photonique. L'école est en expansion et soutenue par les fonds européens au travers du CPER 2021-2027. Son extension est programmée pour répondre à une augmentation des effectifs d'ici 5 ans, avec les ouvertures des deux dernières spécialités. L'ENSIL-ENSCI est bien ancrée sur son territoire et sait pouvoir compter sur le soutien de l'Europe et de la Région Nouvelle Aquitaine.

Alain ROUSSET remercie Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT, directrice de l'école d'ingénieurs ENSIL-ENSCI, pour l'accueil réservé dans le cadre de la réunion de ce Comité.

Il salue et remercie également les représentants de la Commission européenne : DG AGRI (Juan ROLDAN, Eugenio FERNANDEZ-GARCIA), DG REGIO (Nicola de MICHELIS, Miriam BURAJOVA), DG EMPLOI (Arben KANBER), les représentants des services de l'Etat, les élus locaux, départementaux et régionaux et les membres du Comité de suivi interfonds de Nouvelle-Aquitaine.

Il salue enfin la présence de 3 représentants d'une délégation slovaque (Ministère de l'Investissement, du Développement régional et de l'Informatisation), venus échanger sur les missions d'une Autorité de gestion.

Il se réjouit que ce Comité puisse se tenir au sein du Pôle Ester, véritable centre d'innovation en matière de recherche, dans le domaine de l'eau notamment. Plus largement, la ville de Limoges constitue un pôle remarquable d'innovation entrepreneuriale, dans de nombreux secteurs d'activité tels que la céramique ou encore la santé.

La laiterie des Fayes, retenue au titre des visites de projets soutenus par l'Europe proposées aux membres de la Commission, illustre parfaitement le dynamisme de l'industrie agro-alimentaire en territoire limousin, et plus largement en territoire Néo-Aquitain constitué à 50 % d'espaces ruraux.

L'intervention de la Région et de l'Europe, dans leurs missions d'ensemblier, permet une forme de bien-vivre sur nos territoires extra-urbains, en témoigne, en ex-Limousin, le dynamisme des bassins de Brive et de Tulle.

La mobilisation des fonds régionaux et européens a permis l'installation de 1 200 jeunes agriculteurs néo-aquitains en 2023.

L'Europe constitue un observatoire remarquable de nos politiques territoriales et la politique de cohésion est véritablement co-substantielle à la revitalisation de ses territoires. Les Régions incarnent le visage de l'Europe au plus près de ses territoires et de ses citoyens.

La Région Nouvelle-Aquitaine met tout en œuvre pour maximiser l'emploi des crédits européens mis à sa disposition et éviter le dégageement d'office.

Sur la période précédente 2014-2020, plus de 220 000 projets néo-aquitains ont été soutenus représentant plus de 3,4 Mrds de crédits UE. S'enclenche en cette fin d'année 2024 la dernière ligne droite de réalisation et de paiement des projets pour le FEADER.

Pour la période 2021-2027, la mise en place des programmes s'est accélérée en 2024, avec à ce jour 644 projets accompagnés par le FEDER et le FSE+ et plus de 2 400 projets par le FEADER.

La valorisation des résultats enregistrés sur la génération 2014-2020 sont autant d'arguments en faveur de la défense de la politique de cohésion : plus de 100 000 participants accompagnés dans leur démarche d'emploi, plus de 53 000 entreprises soutenues directement ou indirectement, plus de 290 nouveaux chercheurs en Nouvelle-Aquitaine, plus de 57 MW en capacités supplémentaires ou encore plus de 4M de kWh/an économisés dans les bâtiments publics.

Juan Luis ROLDAN, représentant la Commission européenne (DG AGRI) remercie le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine et plus particulièrement l'équipe chargée des Fonds européens, pour l'organisation de ce Comité de suivi des programmes européens, dans le contexte climatique actuel, qui a frappé beaucoup de régions françaises et nous rappelle combien la lutte contre le changement climatique, le renforcement et la résilience de notre agriculture sont primordiaux.

Les fonds de la politique de cohésion aident déjà les États membres à prévenir les catastrophes liées au climat et à s'en remettre. Toutefois, la Commission européenne prend de nouvelles mesures pour soutenir les États membres touchés par des catastrophes liées au climat, sans précédent.

La Commission propose de modifier trois règlements de l'UE afin de garantir que les fonds de l'UE puissent être rapidement mobilisés afin de soutenir le rétablissement après de telles catastrophes. Les modifications concernent les règlements régissant le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds de cohésion (FC) et le Fonds social européen plus (FSE +) pour la période de programmation 2021-2027, ainsi que le règlement relatif au Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour la période 2014-2022.

En ce qui concerne le programme FEDER/FSE+ 21-27, sa mise en œuvre présente une bonne dynamique. Il convient de souligner notamment le bon niveau de programmation du FSE+, parmi les plus avancés des régions françaises. Cette bonne dynamique devra se traduire par des niveaux de paiements tout aussi satisfaisants.

La Région devra présenter à la Commission, au plus tard le 31 mars 2025, le résultat de son examen à mi-parcours.

L'enveloppe FEADER s'élève à 423 M€ en Nouvelle-Aquitaine (période 23-27). La programmation et l'exécution des PDR 14-22 continueront jusqu'en 2025 avec la règle N + 3 : ce sont 2,3 Mrds qui ont été engagés au 31 décembre 2022 pour les 3 PDR (Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes). Le niveau d'exécution de ces 3 programmes est globalement satisfaisant, y compris pour l'enveloppe additionnelle REACT-EU.

Il convient de souligner l'importance des actions de communication et de visibilité. Dans la conjoncture politique actuelle, et quelques mois après les élections européennes, il est essentiel de prouver, sur le terrain, et concrètement, l'énorme valeur ajoutée du projet européen pour les citoyens. La CE encourage la Région et ses partenaires à poursuivre leurs efforts en matière de communication, tout en prêtant une attention particulière aux opérations d'importance stratégique.

S'agissant des prochaines étapes pour la définition de la future PAC, il est important de mentionner le rôle du rapport final du dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture intitulé « Une perspective commune pour l'agriculture et l'alimentation en Europe ». Ce rapport présente une évaluation des défis et des opportunités, suivie d'une série de recommandations.

Ces recommandations guideront les travaux de la Commission européenne lors de l'élaboration de sa vision pour l'agriculture et l'alimentation, étape importante dans le lancement de la préparation de la future PAC.

Le point de vue et l'expérience des Régions dans ce débat sont essentiels.

* * *

*

Clôture / fin de gestion des programmes régionaux européens 2014-2020 en Nouvelle-Aquitaine

Elodie PIPAUD – Cheffe du service Appui à la mise en œuvre des Fonds européens (cf diaporama)

S'agissant des 3 **programmes FEDER-FSE Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes 2014-2020**, le taux de programmation est inférieur à 100 % (98,52 % pour le PO Aquitaine, 94,38 % pour le PO Limousin et 93,41 % pour le PO Poitou-Charentes).

Le niveau de certification des dépenses, objectif important en prévision de la clôture des programmes, évolue favorablement mois après mois.

A noter toutefois, sur les 3 PO, le niveau inférieur du taux de dépenses certifiées pour le volet FSE REACT, qui s'explique par d'importantes sous-réalisations des actions sélectionnées.

A noter également la poursuite de la dynamique des paiements aux bénéficiaires.

L'investissement des équipes et des services instructeurs de la Région est salué et encouragé, pour être au rendez-vous des dernières échéances (remontées de dépenses, appels de fonds, travaux de clôture).

Jean-Pierre RAYNAUD – Vice-président du Conseil régional (agriculture et transition agroécologique)

L'intérêt des fonds européens est souligné, en particulier du FEADER et du FEAMPA, dans un contexte où l'agriculture, la pêche et l'aquaculture ont besoin d'accompagnement pour relever le défi de la compétitivité des exploitations et des entreprises, de la transition écologique, de l'adaptation au changement climatique ou du renouvellement générationnel.

Le FEADER et le FEAMPA constituent un véritable levier pour les projets agricoles, forestiers, environnementaux, relevant du développement local (LEADER) ou de la pêche et de l'aquaculture. En effet, pour l'actuelle programmation, 1 € d'aide publique nationale permettra de mobiliser 1,50 € de FEADER et 2,33 € de FEAMPA.

Dans le contexte budgétaire actuel, la Région s'attachera à assurer le financement régional venant en contrepartie de fonds européens. Il est nécessaire que les partenaires financiers puissent agir de même afin d'optimiser le montant global de FEADER (423 M€) et FEAMPA (32 M€) géré par la Région Nouvelle-Aquitaine sur cette programmation et qui répond à 4 ambitions politiques :

Renouvellement générationnel, Compétitivité et Transition écologique, Alimentation durable et Développement des territoires.

En tant qu'Autorité de gestion déléguée, la Région a été pleinement mobilisée :

- Sur l'ouverture des différents dispositifs : aujourd'hui, la totalité des dispositifs du FEAMPA et la quasi-totalité des dispositifs composant le PSR sont ouvertes. Les porteurs de projet peuvent déposer en ligne, sur l'outil MDNA (Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine), leur demande d'aide, qu'elle relève de projets agricoles, agroalimentaires, forestiers, environnementaux, liés à l'approche territoriale (LEADER) ou liés à la pêche et l'aquaculture. Plus de 6 000 demandes d'aide ont été formulées dans MDNA pour le FEADER et près de 250 pour le FEAMPA.

- Près de 2 500 dossiers (agricoles, agroalimentaires, forestiers, environnementaux et LEADER) ont été sélectionnés représentant près de 52 M€ de FEADER (environ 13% de la maquette globale).

- S'agissant des paiements aux bénéficiaires, les premiers versements sont intervenus en mars 2024, sur le dispositif Dotation Nouveaux et Jeunes Agriculteurs. Les paiements se sont depuis étendus à 5 autres dispositifs agricoles et forestiers.

Même si la Région figure en bonne position (2ème en nombre de paiements effectués), le défi des mois à venir consistera à ouvrir les paiements à l'ensemble des dispositifs.

- Pour le FEAMPA, près de 32% de l'enveloppe est programmée et 66% des projets sélectionnés ont déjà été payés. D'ores et déjà, le dégageant d'office de 2025 est écarté. Pour l'année 2025, un travail de re-maquetage en concertation avec les filières pêche/aquaculture est prévu afin d'opérer des transferts entre priorités.

L'instance du Comité de suivi permet également de soumettre au partenariat les évolutions du PSR. La consultation écrite qui s'est terminée ce 6 novembre visait à proposer des adaptations sur les dispositifs liés notamment à l'hydraulique, l'élevage, l'installation des jeunes et nouveaux agriculteurs, tout en gardant le cap de la transition. Ces propositions d'adaptations du PSR font suite à la Mission d'Information et d'Évaluation, exercice inédit pour la collectivité, créé à la demande des élus régionaux sur la politique agricole, hydraulique et en matière d'alimentation de la Région et dont les conclusions ont été présentées en Séance Plénière du 23 septembre 2024.

La Région Nouvelle-Aquitaine est également attentive aux premières discussions sur la future PAC, et en particulier aux conclusions du dialogue stratégique qui doit servir de base aux réflexions de la PAC 2028-2034. Aux côtés de Régions de France, elle restera vigilante sur les négociations prochaines portant sur le cadre financier pluriannuel, feuille de route budgétaire de l'Union Européenne.

La fin de gestion de la précédente programmation FEADER 2014-2022 va nous mobiliser collectivement pour respecter le calendrier réglementaire, avec des derniers paiements prévus jusqu'à fin 2025.

Aurélie LAVIGNE – Sous-directrice FEADER (cf diaporama)

S'agissant de la **programmation FEADER 2014-2022**, il est rappelé les principales échéances liées à la fin de gestion des 3 PDR Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes :

- 31/12/2024 : limite des engagements juridiques
- 31/03/2025 : limite de transmission des demandes de paiement aux services instructeurs
- 30/06/2025 : limite de transmission des autorisations de paiement à l'ASP
- 31/12/2025 : limite des paiements par l'ASP.

Les 3 programmes ont bénéficié de 2 années supplémentaires grâce à la mise en œuvre des crédits relance, portant ainsi à 9 ans cette période de programmation, soit jusqu'en 2022.

Le montant FEADER global engagé s'élève à plus de 2,282 Mrds € pour les 3 programmes régionaux, représentant un taux d'engagement de 97,10 %, pour un montant payé s'élevant à plus de 2,126 Mrds € (situation au 14/10/2024). A noter la bonne dynamique des paiements, puisque plus de 197 600 dossiers sont d'ores et déjà soldés et que moins de 3 900 restent à payer. Les mesures « relance » demeurent plus en retrait, les projets en bénéficiant ayant été initiés plus tardivement.

Dans la perspective de la fin de gestion, une gouvernance tant interne qu'externe à la Région a été mise en place, permettant une bonne lisibilité des perspectives d'engagements et de paiements, dans un souci de fluidité de traitement des demandes.

Muriel LAHENS – Cheffe du service Pêche Aquaculture (cf diaporama)

Concernant la **programmation FEAMP 2014-2020**, la Nouvelle-Aquitaine a bénéficié de 45,1 M€ de crédits (soit la deuxième enveloppe nationale après la Bretagne).

650 projets ont été soutenus (110 sur le secteur de la pêche, 318 sur celui de l'aquaculture, 189 sur le développement local et 33 sur le secteur de la transformation) et 445 bénéficiaires aidés.

Avancement des programmes régionaux européens 2021-2027 en Nouvelle-Aquitaine

Programme FEDER-FSE+ 2021-2027

Solenne CORRAND – Directrice des Fonds Européens (cf diaporama)

Doté de plus de 845 M€ (hors assistance technique), le taux de programmation se situe à près de 15,8 % (situation au 27/09/2024), pour 569 dossiers sélectionnés et un montant UE programmé de 133,4 M€.

Ce programme a démarré plus rapidement pour le FSE+, avec un taux de programmation à 33,6 %, contre 12,4 % pour le FEDER. Le stock de dossiers en cours est estimé à plus de 1 000, représentant un potentiel de 18 M€ de crédits à programmer.

Le montant de dépenses FEDER et FSE restant à justifier et permettant d'éviter le dégageant d'office en 2025 s'élève à plus de 146,9 M€ (situation au 08/10/2024).

Dans le cadre de la révision à mi-parcours, le Comité est informé de plusieurs modifications à intervenir au printemps 2025, concernant essentiellement des suppressions, reformulations ou modifications de certaines typologies d'actions.

Par ailleurs, des difficultés majeures relatives à la validation de deux conditions favorisantes sont signalées :

- la première concerne la validation tardive, en juillet 2024, de la condition favorisante nationale «Promotion efficace de l'utilisation des énergies renouvelables dans tous les secteurs et dans toute l'UE», empêchant une programmation optimale des dossiers ;
- la seconde concerne la condition favorisante nationale «Planification actualisée des investissements nécessaires dans les secteurs de l'eau et des eaux résiduaires» qui n'est pas remplie à ce jour : les dépenses portées par les projets en lien avec ce sujet ne peuvent donc pas être remboursées par la CE. Ce contexte impacte les perspectives de nouvelles programmations sur l'objectif spécifique concerné. L'Autorité de gestion reste vigilante sur ce point, en lien avec les services du SGAE et de l'ANCT.

Enfin, il est indiqué qu'à l'issue de la consultation écrite organisée du 23 octobre au 6 novembre, le Comité de suivi a approuvé :

- le règlement de l'appel à projets 2025 «Soutien FSE+ à la création et reprise d'activité en Nouvelle-Aquitaine»
- la modification des critères de sélection de l'objectif spécifique 4.5.

Plusieurs modifications des règles de gestion ont également été présentées pour information lors de cette consultation écrite.

Plan stratégique régional FEADER 2023-2027

Aurélie LAVIGNE – Sous-directrice FEADER (cf diaporama)

Doté de 423 M€, le PSR a pour objectifs de répondre à 4 enjeux majeurs, à savoir la transition écologique (213 M€), le renouvellement générationnel (93,5 M€), l'alimentation durable (35,2 M€) et le développement des territoires (64,6 M€).

A ce jour, 87,5 % des dispositifs sont ouverts (soit 28 sur 32) et les porteurs de projets peuvent formaliser leur demande sur le portail dématérialisé MDNA. 25 % des dispositifs sont ouverts pour les demandes de paiement.

A l'issue de l'instance de sélection du 22/10/2024, 2 438 projets ont été programmés (essentiellement sur les mesures d'investissements et d'installation des jeunes et de nouveaux agriculteurs), représentant près de 52 M€ de crédits, soit un taux de programmation de 12,8 %. 402 dossiers ont été payés (situation au 04/11/2024), pour 5,19 M€ de FEADER.

Enfin, il est indiqué qu'à l'issue de la consultation écrite organisée du 23 octobre au 6 novembre, le Comité de suivi a approuvé des modifications de la grille de sélection PCAE – Plan de Modernisation des Elevages (adaptation du système de priorisation). Plusieurs modifications du PSR ont été présentées pour avis (modifications rédactionnelles et adaptations de certains dispositifs issues des travaux de la Mission d'Information et d'Evaluation sur les aides agricoles).

Mesures régionales du programme national FEAMPA 2021-2027

Muriel LAHENS – Cheffe du service Pêche Aquaculture (cf diaporama)

Le FEAMPA en Nouvelle-Aquitaine bénéficie d'une enveloppe importante de 33,6 M€ (2^{ème} enveloppe nationale après la région Bretagne), malgré la diminution de dotation enregistrée au plan national par rapport à la génération précédente 2014-2020.

A ce jour, 13 appels à projets ont été organisés, 196 opérations programmées (32 % de la maquette) et 130 projets payés (à noter que tous les projets terminés ont été payés).

Le secteur aquacole, en raison notamment du nombre important d'exploitations conchylicoles et piscicoles présentes en Nouvelle-Aquitaine, se distingue particulièrement par le volume de demandes d'aides enregistrées et de dossiers déjà sélectionnés. Le secteur de la transformation concerne de petites entreprises artisanales et enregistre un début de programmation plus dynamique que sur la génération précédente. Plus en retrait, la programmation des aides au développement local n'a débuté qu'en 2024, mais ne suscite pas d'inquiétude particulière, compte tenu du dynamisme des GAL sur le territoire.

Volet territorial des programmes 2021-2027

Solenne CORRAND – Directrice des Fonds Européens (cf diaporama)

Le volet territorial, spécificité régionale, représente une enveloppe multifonds de 193 M€ bénéficiant à 54 territoires néo-aquitains, couvrant la totalité du territoire de la Nouvelle-Aquitaine : 124 M€ au titre du FEDER, 65 M€ au titre de LEADER et 4 M€ au titre du FEAMPA.

54 Groupes d'Action Locale (GAL) et 4 Groupes d'Action Locale Pêche et Aquaculture (GALPA) sont chargés de la mise en œuvre des stratégies locales de développement et de la sélection des projets, autour de 15 thématiques.

Les 1ers dossiers ont été sélectionnés et une dernière convention (sur les 54 attendues) reste à ce jour à signer.

Programmes de coopération territoriale européenne (CTE) 2021-2027

Carine VERNHES – Déléguée régionale Europe et International (cf diaporama)

La Région Nouvelle-Aquitaine est concernée par les 4 programmes suivants :

- **POCTEFA** bénéficie d'une enveloppe FEDER de 243 M€. Un premier appel à projets organisé en 2023 a permis de sélectionner 83 dossiers, avec la participation d'acteurs régionaux pour 54 d'entre eux. Le prochain AAP aura lieu en janvier 2025.
- **Espace Atlantique**, pour lequel la Nouvelle-Aquitaine est autorité de gestion nationale, est doté d'une enveloppe de 105 M€ UE. 27 projets, dont 8 comptant la participation d'acteurs régionaux, ont été retenus lors du 1^{er} appel à projets. Deux AAP auront lieu d'ici fin 2024.
- **SUDOE** bénéficie d'une enveloppe FEDER de 106 M€. Un premier appel à projets a permis la sélection de 34 dossiers, avec la participation d'acteurs régionaux pour 19 d'entre eux. Un AAP est en cours jusqu'au 15 janvier 2025.
- **INTERREG EUROPE** est doté de 379 M€ de FEDER. Les deux premiers appels à projets organisés en 2022 et 2023 ont permis de retenir 150 opérations, impliquant des acteurs régionaux pour 10 d'entre eux.

Communication

Serge RODRIGUEZ - Référent communication fonds européens (cf diaporama)

La communication sur les programmes européens constitue une obligation réglementaire. Il est nécessaire de faire connaître aux citoyens la manière dont sont employés les crédits européens mis à disposition de la Région.

Plusieurs articles, vidéos et témoignages ont permis notamment la mise en évidence des opérations d'importance stratégique en Nouvelle-Aquitaine, tels que les Espaces régionaux d'information de proximité (ERIP), le dispositif Appui aux micro-projets locaux innovants (AMPLI) ou encore les projets portés par les Ecoles de la 2^{ème} chance.

Les Groupes d'Action Locale (GAL) ont pu bénéficier d'un accompagnement, grâce en particulier à l'édition d'une brochure spécifique à la mise en œuvre du volet territorial des fonds européens.

A noter également que la stratégie de communication via les réseaux sociaux s'est enrichie de la présence sur deux réseaux supplémentaires (LinkedIn et Instagram) depuis 2023, venant ainsi compléter la communication existant sur les réseaux historiques (Facebook et X).

Il convient enfin de souligner l'augmentation de la fréquentation du site www.europe-en-nouvelle-aquitaine.fr.

Informations diverses

Carine VERNHES – Déléguée régionale Europe et International (cf diaporama)

Etat du respect des conditions favorisantes

Pour la mise en œuvre des programmes au titre de la politique de cohésion, les États membres doivent respecter des conditions favorisantes. Il s'agit de conditions préalables que les États doivent remplir pour assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des fonds.

A ce jour, seule 1 condition de niveau national reste encore à valider :

- la planification actualisée des investissements nécessaires dans les secteurs de l'eau et de l'eau résiduaire.

Cette condition non remplie implique le non-remboursement par la Commission européenne auprès de l'autorité de gestion des dépenses remontées au titre de l'objectif spécifique 2.5 « Favoriser l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau » du programme FEDER-FSE+ 21-27.

Une information à ce sujet sera communiquée prochainement au Comité de suivi et présentera une proposition de solution permettant de pallier cette difficulté notoire.

Charte des Droits fondamentaux et respect de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées

Des informations ont été réalisées dans le guide du porteur de projet, dans le guide des procédures ainsi que dans la demande de subvention, en vue du respect des grands principes figurant dans la Charte (dignité, liberté, égalité, solidarité, citoyenneté, justice). Un référent Nouvelle-Aquitaine est intégré au réseau national.

Aucune réclamation n'a été exprimée à ce jour.

* * *

*